

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 24 septembre 2007, le Conseil communal a décidé :

1. D'autoriser la vente de la parcelle communale No 264, de 2511 m², sise dans le périmètre du plan de quartier de Sécheron, à Familia Plan SA au Mont s/Lausanne, pour le prix de Fr. 350.— le m², et d'autoriser la Municipalité à signer les actes notariés relatifs à cette vente.
2. D'accorder à la Municipalité un nouveau crédit de Fr. 300'000.— permettant de poursuivre la mise en place d'un nouveau système de récupération des déchets ménagers dont les principes ont été admis dans le cadre du préavis municipal No 10/2002. De l'autoriser à emprunter cette somme auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché, ou éventuellement par les liquidités courantes. De porter cette somme à l'actif du bilan au fur et à mesure de son utilisation et de prévoir un amortissement annuel de ces investissements basé sur une période de 30 ans au plus.

Ces décisions sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art. 107 al. 3 LEDP). Les électeurs peuvent consulter les éléments de ces décisions au greffe municipal durant le même délai.

LA MUNICIPALITE